

APTITUDE À LA CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS suivant la R489

Contenu et épreuves conformes au référentiel et à la recommandation CNAM / R 489

PUBLIC / PRÉREQUIS

- Toute personne ayant à conduire, même occasionnellement, des chariots élévateurs thermiques ou électriques
- Être apte médicalement à la conduite des engins de manutention à conducteur porté
- Être âgé de 18 ans minimum
- Disposer de ses équipements de protection individuelle
- Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation.

OBJECTIFS

- Favoriser la prise de conscience des participants sur leurs responsabilités et leur comportement de sécurité.
- Connaître et assimiler les règles de conduite et de sécurité appliquées à la conduite des chariots élévateurs.
- Se perfectionner à la conduite des chariots élévateurs thermiques et électriques, travaillant en porte à faux, frontaux ou à conduite latérale, à mât rétractable et à équipements spéciaux (pincés, fûts, godets...)
- Permettre à l'employeur d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Pédagogie active en groupe restreint avec animateurs spécialisés, formateurs professionnels des métiers de la sécurité (avec 5 à 10 ans d'expérience)
- Visionnage de films, alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique et tests qui pourront s'effectuer sur votre site.
- À la fin du stage, une documentation complète sera remise à chaque stagiaire.

MÉTHODES ET DÉLAI D'ACCÈS

Formation accessible qu'en Intra et sans délai d'accès

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES

Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés.

MATÉRIEL

L'organisme peut fournir le matériel non disponible sur le site (vidéoprojecteur...).

DURÉE
DÉROULEMENT

AUTORISATION DE CONDUITE : (obligation du 05/12/1999)

1 à 2 jours de formation théorique et pratique
Initiation et aptitude à la conduite (6 participants maximum pour une catégorie).

C.A.C.E.S[®] : (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité)

Durée **1 à 4 jours de préparation** suivant la demande et le niveau des stagiaires + **1 journée de tests** pour 6 catégories effectué par un testeur certifié de l'organisme **ALCEVI Formation** agréé et certifié SGS sous le N°: **ICSCAC0101**

REMISE À NIVEAU ou RECYCLAGE CACES[®] : (Tous les cinq ans)

Tous les cinq ans, conforme à la recommandation **R489**

1 journée de préparation et **1 journée de tests** avec un effectif de 6 participants ou 6 catégories.

Possibilité d'aménagement d'horaires spéciaux ou décalés, à la demande de l'entreprise, en fonction de ses charges de travail.

MODALITÉ
D'ÉVALUATION

- Uniquement pour l'obtention du CACES[®] :
 - Évaluation théorique QCU de 100 questions.
 - Évaluation pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance) selon recommandation R489 pour l'obtention du CACES[®], évaluations réalisées par des testeurs certifiés.
 - Le candidat devra justifier de 70% de bonnes réponses pour avoir un avis favorable.
- Pour l'obtention de l'autorisation de conduite :
 - Évaluation théorique QCM selon recommandation R489
 - Évaluation pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance) selon recommandation R489
 - Le candidat devra justifier de 70% de bonnes réponses pour avoir un avis favorable.

VALIDATION

Délivrance d'une attestation de Formation à la **Préparation au CACES[®]** pour obtenir le **CACES[®] dans la ou les catégories correspondantes après contrôles par un testeur certifié** et/ou permettant la délivrance d'une autorisation de conduite interne délivrée par l'employeur (article R4323-56 du Code du Travail).

TARIFS

750 à 1000 Euros Sans Supplément de Taxe et Tous frais compris la journée (TVA non applicable, art. 293 B du CGI), selon la distance géographique.

THÈMES DÉVELOPPÉS

Les points ci-dessous seront plus ou moins approfondis selon la durée, le type de formation (Autorisation interne, CACES[®], Recyclage) et le niveau des stagiaires.

- **Sensibilisation à la sécurité**
 - Statistiques des accidents du travail, leur coût
 - Identification et rôles des différentes instances de prévention et de contrôle
 - La notion d'équilibre et les cas de renversement
 - Les consignes de circulation interne et sur la voie publique
- **Le rôle du cariste dans l'entreprise, ses responsabilités**
 - Réflexion sur la profession, ses dangers, ses obligations
 - Connaissance de l'environnement et respect du règlement intérieur
 - Compréhension des différents panneaux de matières dangereuses
 - Les consignes de conduite et interdictions formelles
 - Les consignes de sécurité en cas d'incendie
- **Connaissance du matériel**
 - Les différents accessoires de manutention et les moyens de stockage
 - Description des différents types de chariots, leur catégorie et leurs applications
 - Présentation des organes de sécurité.
 - Le circuit hydraulique (élévation, inclinaison) et le système de freinage
 - Composition, utilisation et mise en charge des batteries
 - Lecture et compréhension de la plaque (diagramme de charge)
 - L'importance des vérifications avant départ et des opérations de maintenance
- **La pratique**
 - Prise de poste, Vérifications, Contrôle et entretien. Essais réglementaires
 - Rappel et application des consignes de conduite générales et particulières.
 - Prise en main du chariot, démonstration, essais et simulations.
 - Circulation à vide puis en charge, marche avant et arrière.
 - Évolution en circuits balisés (slaloms) à plat puis sur un plan incliné.
 - Règles de chargement et de gerbage, respect des consignes.
 - Prise et dépose de palettes, sur quai, au sol ou en pile et dans des palettiers à différentes hauteurs suivant le type de chariot.
 - Entraînement au travail répétitif (sans notion de rapidité)
 - Évaluation finale, conforme aux épreuves prévues par la Recommandation **R489**